

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

REFECTION DE LA VOIRIE – DEVIS

(50-2023)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de réaliser quelques travaux de réfection de voirie à plusieurs endroits du village :

- sur la place de la Mairie,
- sur le parking de l'Arbizon,
- devant l'école,
- en haut de la rue St Exupère au niveau du mur de soutènement qui a été refait.

Pour ce faire, l'entreprise SBTP propose de mettre en œuvre ces travaux avec un enduit monocouche à chacun de ces endroits pour un montant de 4 848€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise SBTP pour le montant de 4 848€ HT.
- A signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau